

Petite enfance

Besoins liés à l'accueil des enfants de moins de 3 ans

À RENNES MÉTROPOLE HORS RENNES



Sommaire

Près de 8 000 enfants de moins de 3 ans vivent à Rennes Métropole hors Rennes 4

3 % de la population est âgée de moins de 3 ans, mais une proportion qui varie selon les communes..... 4

Plus de 7 sur 10 vivent dans des ménages dans lesquels le monoparent ou les deux parents sont en emploi..... 5

35 % vivent dans des familles où la personne de référence est ouvrière ou employée..... 6

La personne de référence travaille hors de sa commune de résidence dans 75 % des ménages avec jeunes enfants 7

Rennes Métropole offre plus de 7 000 places d'accueil régulier pour les moins de 3 ans hors Rennes..... 8

Plus de 1 900 places en accueil régulier collectif 8

Plus de 480 enfants scolarisés en toute petite section 11

Plus de 4 600 places en accueil individuel 11

Des capacités d'accueil du jeune enfant portées par les assistantes maternelles quel que soit le secteur..... 12

Une capacité d'accueil suffisante en nombre de places, mais un constat à nuancer 13

90 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans 13

Des choix de mode de garde contraints 15

Un recul de l'accessibilité aux modes d'accueil des jeunes enfants dans la majorité des communes de la périphérie rennaise 17

Et demain ? 19

Vers une stagnation ou une légère baisse des enfants de moins de 3 ans..... 19

Des enjeux sur le maintien de la capacité d'accueil et le type d'offre 21

La commune, Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant..... 23

Synthèse & chiffres clés

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes sont devenues Autorités Organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant.

Dans l'ensemble des communes de Rennes Métropole hors Rennes, on peut compter près de 8 000 enfants de moins de 3 ans. Leur nombre a connu une hausse continue sur le territoire jusqu'à la fin des années 2010. Bien qu'en légère baisse ces dernières années, ils restent très nombreux. Afin de pouvoir les accueillir, plusieurs modes de garde existent.

Tout d'abord, en France, la majorité des enfants de moins de 3 ans sont gardés, à titre principal, par leurs propres parents (souvent la mère). Certains, parmi eux, ont tout de même recours à un mode d'accueil formel, à titre secondaire. D'autre part, 40 % sont confiés, à titre principal, à un mode de garde formel payant, tel un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou une assistante maternelle.

À Rennes Métropole hors Rennes, les modes de gardes formels proposent plus de 7 000 places pour de l'accueil régulier. Les deux tiers de cette offre sont portés par l'accueil individuel, soit par une assistante maternelle, chez elle ou au sein d'une maison d'assistantes maternelles (MAM), soit, très rarement, en garde à domicile. Un peu plus d'un quart de la capacité d'accueil est assurée par l'accueil collectif, englobant les crèches collectives et familiales, les micro-crèches et les jardins d'éveil. Cette offre est portée majoritairement, à Rennes Métropole hors Rennes, par des gestionnaires privés, en lien avec le fort développement ces dernières années des micro-crèches. Enfin, un peu moins de 10 % des places correspondent à des enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Au regard du nombre d'enfants, la capacité d'accueil régulier offerte par les communes de la périphérie rennaise semble suffisante : elle compte en moyenne 90 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit un taux de couverture plus élevé qu'à Rennes, et à fortiori qu'en moyenne nationale.

Toutefois, ce constat est à nuancer. De nombreux parents peuvent se sentir contraints dans leur choix de mode de garde. En effet, les places disponibles peuvent être en décalage avec leurs attentes et contraintes : amplitudes horaires, journée du mercredi, coût financier, préférence pour de l'accueil collectif... Ce sentiment peut être renforcé sur certains secteurs de Rennes Métropole. En effet, si tous les secteurs proposent une capacité d'accueil importante (toujours supérieure à 80 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans), l'offre collective n'est pas homogène sur le territoire.

Dans les prochaines années, les principaux enjeux en termes d'accueil de la petite enfance seront le maintien du nombre d'assistantes maternelles (au regard des nombreux départs à la retraite à venir) et le maintien d'une offre diversifiée pour laisser le choix aux familles.

RENNES MÉTROPOLÉ HORS RENNES



7 900
enfants
de moins de 3 ans

Plus de **7 000**
places d'accueil formel
dont
1 900 en EAJE*



4 500 chez
une assistante
maternelle ou
en MAM**

* Établissement d'accueil du jeune enfant.

** Maison d'assistantes maternelles. Dans cette note, le terme « assistantes maternelles » est utilisé, les hommes représentant moins de 1 % de la profession en France.

Sources : Insee, Recensement de la population 2023, Département d'Ille-et-Vilaine - Traitement Audiar.

PRÈS DE 8 000 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS VIVENT À RENNES MÉTROPOLE HORS RENNES

3 % de la population est âgée de moins de 3 ans, mais une proportion qui varie selon les communes

En 2023, 14 600 enfants de moins de 3 ans habitaient Rennes Métropole, dont 54 % en dehors de la ville-centre. Avec 3,2 % de la population âgée de moins de 3 ans, la part des jeunes enfants est plus importante dans la périphérie rennaise que dans la ville-centre (2,9 %). La proportion de moins de 3 ans dans la population est également légèrement plus élevée qu'en moyenne bretonne ou nationale (3,0 %).

Mais, cette part de moins de 3 ans diffère selon les communes. Ainsi, elle dépasse 4 % dans 10 communes de Rennes Métropole, dont notamment à Nouvoitou, Saint-Erblon, Cintré, Saint-Armel ou Chevaigné. À l'inverse, elle est inférieure

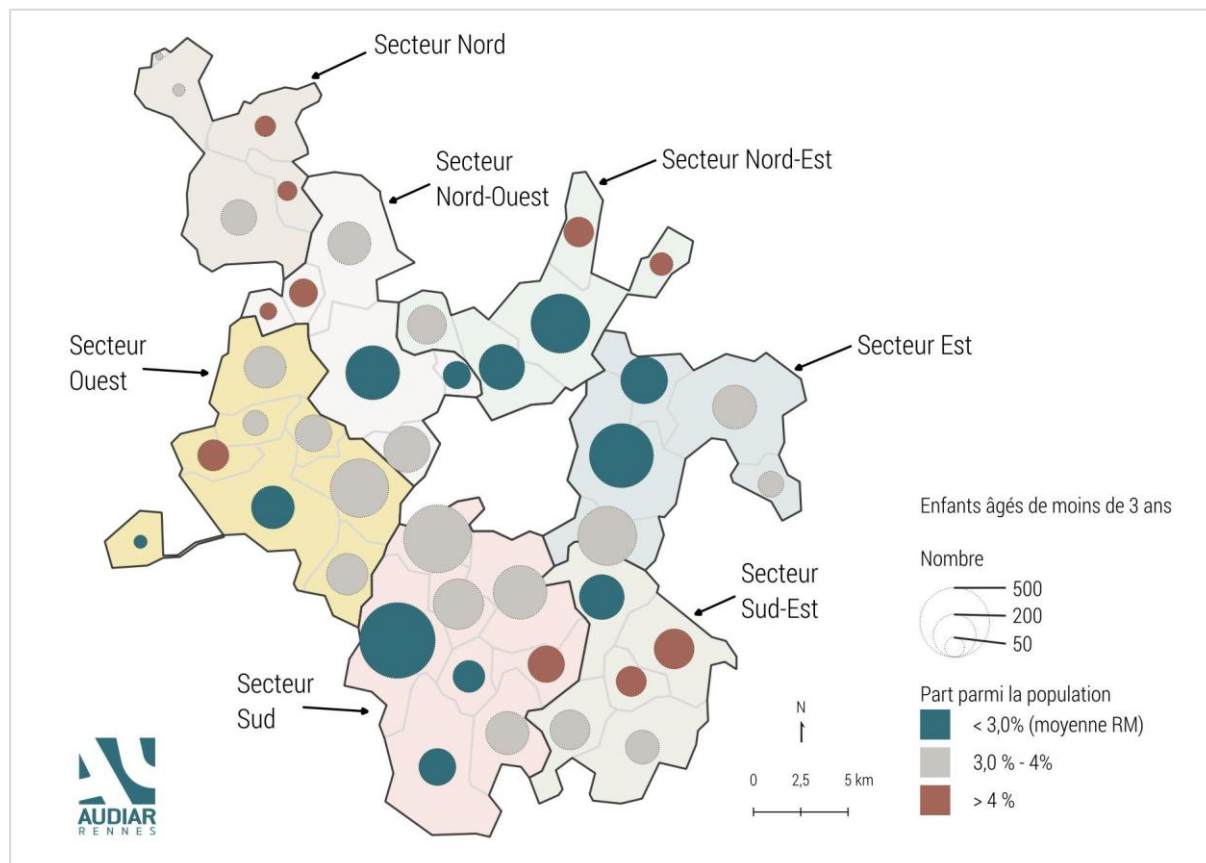
à 2,5 % dans les 4 communes de Montgermont, Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire et le Verger.

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR SECTEUR EN 2023

Secteur de Rennes Métropole	Nombre d'enfants de moins de 3 ans	Part des moins de 3 ans parmi la population
Nord	294	3,7%
Sud-Est	804	3,5%
Ouest	1 303	3,3%
Sud	2 258	3,2%
Nord-Ouest	962	3,1%
Nord-Est	927	2,9%
Est	1 319	2,8%
Rennes Métropole hors Rennes	7 866	3,2%
Rennes	6 746	2,9%

Source : Insee, Recensement de la population 2023 – Traitement Audiar.

NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS ET POIDS PARMI LA POPULATION COMMUNALE EN 2023

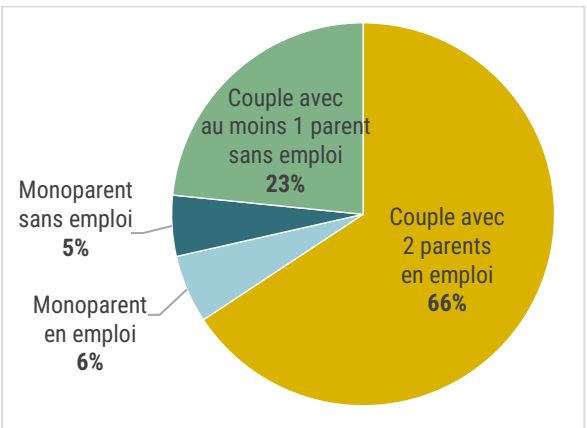


Source : Insee, Recensement de la population 2023 – Traitement Audiar.

Plus de 7 sur 10 vivent dans des ménages dans lesquels le monoparent ou les deux parents sont en emploi

La situation socio-économique des parents impacte les besoins en modes de garde. Parmi les enfants de moins de 3 ans habitant Rennes Métropole hors Rennes, les deux tiers vivent dans un ménage composé d'un couple dont les deux membres occupent un emploi. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans la ville de Rennes, où moins de la moitié des enfants âgés de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille composée d'un couple de bi-actifs occupés. Si on y ajoute les enfants vivant au sein d'une famille monoparentale dont le parent est en emploi, 71 % des enfants de moins de 3 ans de la périphérie rennaise ont tous leurs parents en emploi, soit environ 5 800 jeunes enfants en 2022.

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS À RENNES MÉTROPOLÉ HORS RENNES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE EN 2022



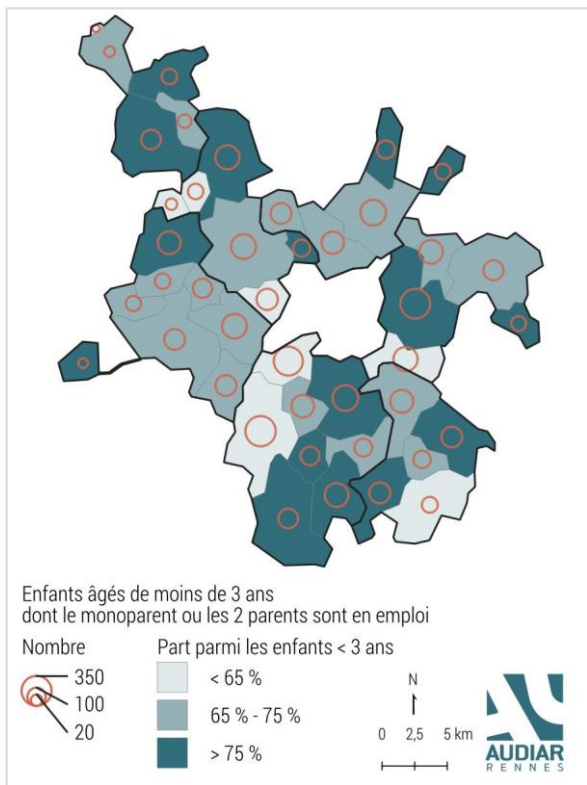
Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

Cette proportion d'enfants dont tous les parents sont en emploi n'est que de 56 % dans la ville de Rennes. Dans le Cœur de Métropole, les communes de Chantepie et Saint-Jacques-de-la-

Lande observent également des proportions relativement faibles (61 %).

Toutefois, cette proportion est relativement similaire dans tous les secteurs de la périphérie rennaise. Seul le secteur Nord observe une part nettement plus importante d'enfants dont tous les parents sont en emploi (86 %), mais les volumes sont faibles.

ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS VIVANT DANS DES MÉNAGES DANS LESQUELS LE MONOPARENT OU LES DEUX PARENTS SONT EN EMPLOI EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR SECTEUR SELON LA STRUCTURE FAMILIALE EN 2022

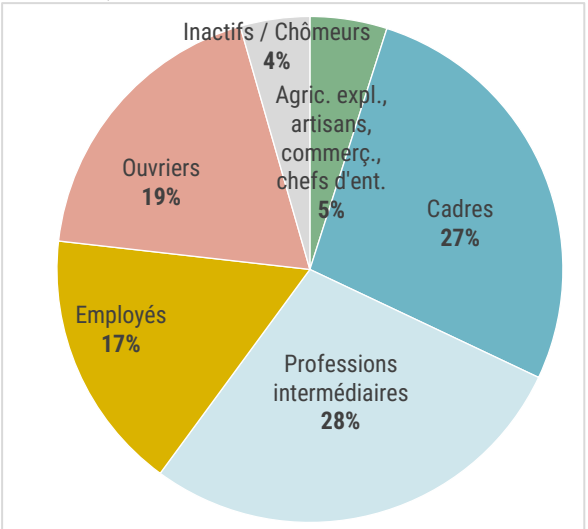
Secteur de Rennes Métropole	Part enfants de couples bi-actifs occupés	Part enfants de monoparent en emploi	Part enfants de monoparent sans emploi	Part enfants de couples avec au moins 1 parent sans emploi	Part enfants dont tous les parents sont en emploi	Nombre enfants dont tous les parents sont en emploi
Nord	84%	2%	0%	14%	86%	241
Ouest	67%	5%	3%	25%	72%	928
Sud-Est	69%	3%	7%	21%	72%	620
Nord-Est	66%	5%	5%	24%	71%	710
Sud	62%	9%	6%	23%	71%	1 622
Est	64%	6%	5%	25%	70%	936
Nord-Ouest	65%	5%	4%	26%	70%	738
Rennes Métropole hors Rennes	66%	6%	5%	23%	71%	5 796
Rennes	48%	8%	11%	33%	56%	3 652

Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

35 % vivent dans des familles où la personne de référence est ouvrière ou employée

Les enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille dont la personne de référence est cadre sont sous-représentés dans la périphérie rennaise par rapport à la ville-centre (27 % contre 30 %). En fait, ce sont les jeunes enfants vivant avec un chef de famille de profession intermédiaire qui sont les plus nombreux à Rennes Métropole hors Rennes : 28 % des enfants, contre 20 % à Rennes.

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS À RENNES MÉTROPOLÉ HORS RENNES SELON LE STATUT SOCIOPROFESSIONNEL (ACTUEL OU ANTÉRIEUR) DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE LA FAMILLE

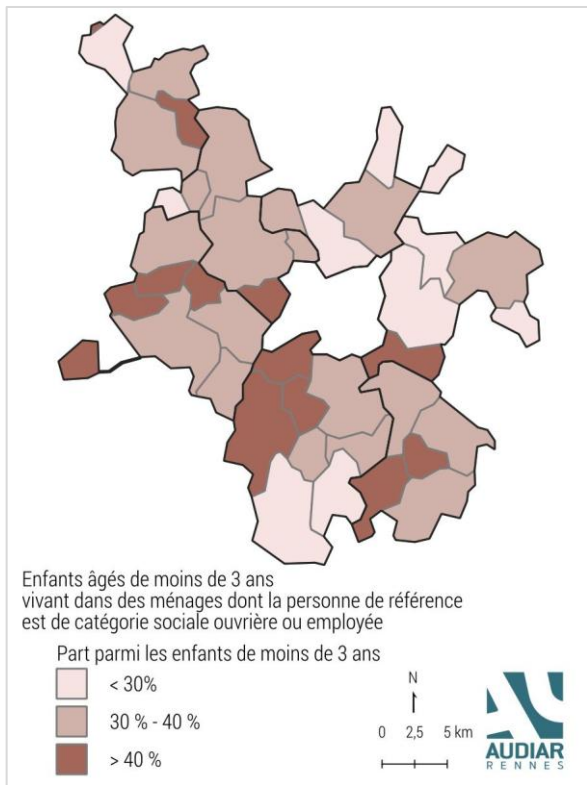


Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

35 % des jeunes enfants vivent au sein d'une famille dont la personne de référence est ouvrière ou employée, soit une proportion similaire à celle observée à Rennes. Cette proportion est plus élevée dans les secteurs Ouest, Sud et Sud-Est, où elle atteint environ 40 % (contre moins de 30 %

dans les secteurs Est et Nord-Est). Cette géographie reflète celle des revenus.

ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS EN 2022 VIVANT DANS DES FAMILLES DONT LE STATUT SOCIOPROFESSIONNEL DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE EST OUVRIÈRE OU EMPLOYÉE



Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

4 % des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille dont la personne de référence est inactive ou au chômage sans n'avoir jamais travaillé. Cette proportion est deux fois moindre que dans la ville de Rennes (9 %).

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR SECTEUR SELON LE STATUT SOCIOPROFESSIONNEL (ACTUEL OU ANTÉRIEUR) DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE LA FAMILLE EN 2022

Secteur de Rennes Métropole	Agric. expl., artisans, commerc., chefs d'ent.	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Inactifs / Chômeurs n'ayant jamais travaillé
Ouest	8%	21%	26%	21%	20%	5%
Sud	4%	23%	29%	18%	21%	5%
Sud-Est	2%	23%	31%	16%	23%	6%
Nord-Ouest	6%	26%	29%	15%	20%	3%
Nord	7%	18%	36%	18%	17%	3%
Est	7%	36%	25%	15%	13%	4%
Nord-Est	2%	39%	28%	13%	15%	4%
Rennes Métropole hors Rennes	5%	27%	28%	17%	19%	4%
Rennes	5%	30%	20%	16%	20%	9%

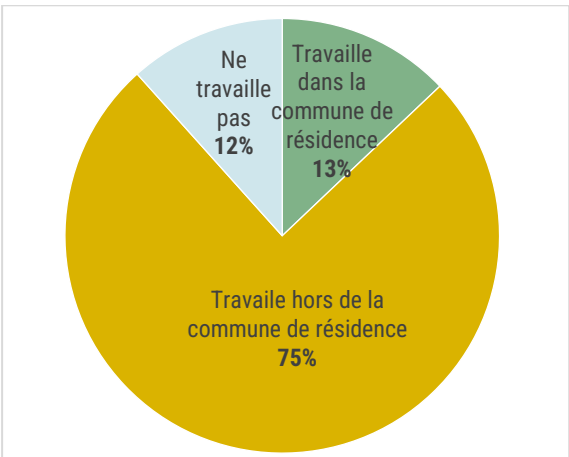
Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar

La personne de référence travaille hors de sa commune de résidence dans 75 % des ménages avec jeunes enfants

À l’instar du fait d’être ou non en emploi et du niveau de revenus, la localisation de l’activité professionnelle peut impacter les choix des parents pour le mode de garde de leurs enfants. En effet, certains parents peuvent privilégier, pour faire garder leur enfant, une localisation à proximité de leur lieu de travail ou sur leur déplacement domicile-travail, plutôt qu’un mode de garde proche de leur domicile.

Dans la périphérie rennaise, pour les ¾ des ménages avec des enfants de 3 ans ou moins, le lieu de travail de la personne de référence du ménage est situé en dehors de sa commune de résidence.

MÉNAGES AVEC ENFANTS DE 3 ANS OU MOINS À RENNES MÉTROPOLE HORS RENNES SELON LE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

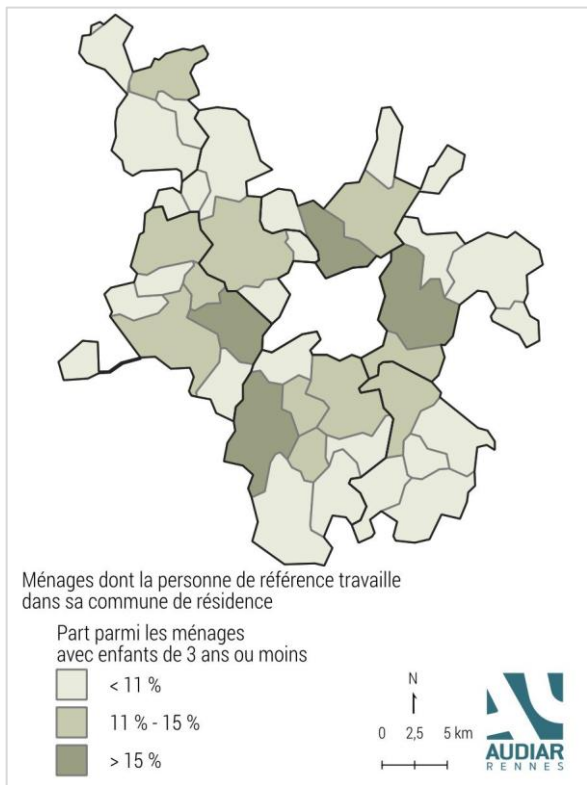


Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

La ville-centre concentrant de nombreux emplois, il est logique que la part de ménages travaillant hors de leur commune de résidence soit largement majoritaire dans les communes de Rennes

Métropole hors Rennes. C’est le cas, quel que soit le secteur. A contrario, cette proportion est seulement de 27 % dans la ville de Rennes, où le chef de ménage travaille dans la majorité des cas à Rennes. En lien avec l’implantation des emplois, à Cesson-Sévigné et Bruz, environ 30 % des ménages avec enfants de 3 ans ou moins ont également leur emploi au sein de leur commune de résidence.

MÉNAGES AVEC ENFANTS DE 3 ANS OU MOINS DONT LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE TRAVAILLE DANS SA COMMUNE DE RÉSIDENCE



Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

MÉNAGES AVEC ENFANTS DE 3 ANS OU MOINS PAR SECTEUR SELON LE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE EN 2022

Secteur de Rennes Métropole	Travaille dans la commune de résidence	Travaille hors de la commune de résidence	Ne travaille pas
Est	17%	73%	10%
Sud	15%	69%	15%
Nord-Est	12%	79%	9%
Ouest	12%	77%	11%
Nord	10%	84%	7%
Sud-Est	9%	81%	10%
Nord-Ouest	8%	81%	11%
Rennes Métropole hors Rennes	13%	75%	12%
Rennes	51%	27%	21%

Source : Insee, Recensement de la population 2022 – Traitement Audiar.

RENNES MÉTROPOLE OFFRE PLUS DE 7 000 PLACES D'ACCUEIL RÉGULIER POUR LES MOINS DE 3 ANS HORS RENNES

Plus de 1 900 places en accueil régulier collectif

3 types d'accueil des enfants de moins de 3 ans se distinguent :

- L'accueil régulier : besoins récurrents et prévisibles, à temps partiel ou temps plein,
- L'accueil occasionnel : besoins ponctuels non connus à l'avance,
- L'accueil d'urgence : besoins liés à un événement imprévisible.

Cette étude se focalise uniquement sur l'accueil régulier. Ainsi, les haltes-garderies, qui sont par définition destinées à l'accueil occasionnel, ne sont pas comptabilisées.

Par ailleurs, il existe plusieurs types d'établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), à destination des moins de 3 ans. Ils se différencient notamment par leur capacité d'accueil et leur mode de gestion.

PLUS DE 1 100 PLACES EN CRÈCHE COLLECTIVE

Les crèches collectives proposent un accueil régulier des enfants de moins de 3 ans. Le gestionnaire peut être une collectivité, une association à but non lucratif, une entreprise privée, un CCAS, un hôpital, une mutuelle, etc. La capacité d'accueil des crèches collectives ne peut dépasser 60 places (exception faite des crèches parentales où ce seuil ne peut dépasser 24 places).

Les crèches financées par de la PSU¹ ont l'obligation de proposer de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence. Aussi, de plus en plus de crèches collectives proposent du multi-accueil, c'est-à-dire qu'elles proposent, en plus d'un accueil collectif régulier, un accueil ponctuel de type halte-garderie et/ou un accueil d'urgence. Ce type d'accueil permet d'offrir une plus grande souplesse et ainsi mieux répondre aux besoins des parents (adaptation aux changements de contraintes des parents, horaires atypiques ou décalés, etc). On les retrouve aussi sous la dénomination « Maison de la Petite Enfance ». Dans ce cas, seules les places réservées pour de l'accueil régulier ont été prises en compte.

NOMBRE DE PLACES EN CRÈCHE COLLECTIVE SELON LE MODE DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Secteur de Rennes Métropole	Public	Associatif	Privé	Nb crèches
Est	123	42	157	9
Sud	90	127	55	11
Nord-Est	88	36	83	6
Ouest	60	58	0	5
Sud-Est	0	46	53	4
Nord-Ouest	68	30	0	4
Nord	18	0	0	1
Rennes Métropole hors Rennes	447	339	348	40

Source : Département d'Ille-et-Vilaine (30 juin 2026) – Traitement Audiar.

Parmi les 1130 places d'accueil régulier des 40 crèches collectives à Rennes Métropole hors Rennes, près de 450 sont proposées dans des crèches publiques, soit environ 40 %. En fait, sur les 42 communes de Rennes Métropole hors Rennes, 15 disposent d'au moins une crèche municipale ou intercommunale. À noter la spécificité du secteur Sud-Est, dans lequel aucune commune ne dispose de crèche publique.

Par ailleurs, **340 places sont proposées par des crèches associatives**, soit 30 % des places en crèche collective. Sont incluses les crèches parentales, gérées par des associations de parents, participant eux-mêmes à la garde des enfants avec le soutien d'un personnel qualifié. Seul le secteur Nord ne dispose d'aucune crèche associative.

Enfin, **350 places sont proposées par des crèches privées** (environ 30 % des places en crèche collective). Sont incluses les crèches collectives inter-entreprises dépendant d'un gestionnaire privé. Les places sont alors majoritairement réservées par les employeurs des familles qui sont accueillies dans la crèche et la crèche est plus fréquemment située à proximité du lieu de travail des familles que de leur lieu de résidence. Mais, de plus en plus d'entreprises réservent également des places à proximité du domicile des parents. À noter la spécificité du quadrant Nord-Ouest, avec aucune crèche privée sur les trois secteurs.

¹ La Prestation de service unique (PSU) est une aide au fonctionnement (versée par la CAF ou la MSA) destinée aux gestionnaires d'établissements collectifs accueillant des enfants âgés de moins de 6 ans.

740 PLACES EN MICRO-CRÈCHE

Les micro-crèches sont des établissements avec une plus faible capacité d'accueil que les crèches collectives : elles peuvent accueillir 12 enfants au maximum. Leur mode de gestion est le plus souvent privé et elles peuvent proposer des places réservées aux entreprises. La tarification appliquée est fixée librement par chaque gestionnaire. Les familles perçoivent directement de la CAF le Complément de libre choix².

NOMBRE DE PLACES EN MICRO-CRÈCHE SELON LE TYPE DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Secteur de Rennes Métropole	Associatif	Privé
Sud	0	198
Est	12	138
Nord-Est	0	120
Nord-Ouest	0	96
Sud-Est	0	82
Ouest	0	82
Nord	0	12
Rennes Métropole hors Rennes	12	728

Source : Département d'Ille-et-Vilaine (30 juin 2026) – Traitement Audiar.

Tous les secteurs de Rennes Métropole ont au moins une micro-crèche privée implantée sur leur territoire. Au total, près de 730 places d'accueil régulier y sont proposées. À noter la spécificité de la micro-crèche associative, située à Acigné, dans le secteur Est

40 PLACES EN CRÈCHE FAMILIALE

Les crèches familiales, dont la capacité d'accueil ne peut dépasser 150 places, regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile les jeunes enfants. Ces professionnelles sont salariées, les parents passant leur contrat avec la collectivité (ou l'association) qui emploie l'assistante maternelle. Ces dernières sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire, pour mettre en œuvre à leur domicile le projet éducatif élaboré en lien avec la crèche. Des temps collectifs d'éveil et de sociabilisation sont organisés. À Rennes Métropole hors Rennes, seule la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande propose ce type d'accueil (40 places publiques).

20 PLACES EN JARDIN D'ENFANTS

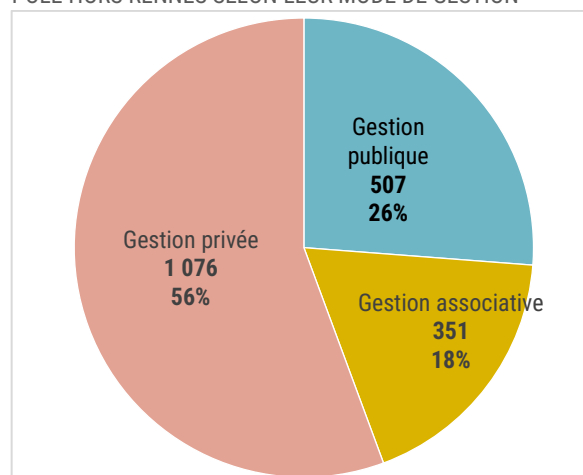
Le jardin d'éveil, d'une capacité maximale de 80 places, est une structure d'accueil collective avec

un fonctionnement très proche de celui d'une crèche. Mais, il accueille exclusivement des enfants à partir de 2 ans. Lieu d'éveil et de sociabilisation, il peut être considéré comme une passerelle entre la crèche et l'école maternelle, pour les enfants de 2 à 3 ans non scolarisés. Un seul établissement de ce type est proposé à Rennes Métropole hors Rennes : géré par la mairie de Saint-Grégoire, il peut accueillir 20 enfants.

UNE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF PORTÉE PAR LE SECTEUR PRIVÉ

Parmi les 1934 places proposées en accueil collectif régulier à Rennes Métropole hors Rennes, plus de la majorité dépendent de structures privées (56 %). Seules 26 % sont portées par des EAJE publics, soit une proportion deux fois moindre que dans la ville de Rennes.

NOMBRE DE PLACES DANS LES EAJE DE RENNES MÉTROPOLE HORS RENNES SELON LEUR MODE DE GESTION



Source : Département d'Ille-et-Vilaine (30 juin 2026) – Traitement Audiar.

Cette offre privée importante s'explique notamment par la présence plus importante des micro-crèches (dont la quasi-totalité est privée) : les micro-crèches représentent 38 % des places en accueil régulier collectif de Rennes Métropole hors Rennes, contre 16 % dans la ville de Rennes.

DES DISPARITÉS DANS L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF SELON LES SECTEURS

Ce sont les secteurs Est (plus de 470 places) et Nord-Est (près de 350 places) qui observent le ratio de nombre de places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans le plus important. Globalement, à Rennes Métropole hors Rennes, ce

² CMG Structure (Complément de libre choix du Mode de Garde Structure) de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Les micro-crèches n'ont pas obligation d'appliquer le barème national des participations familiales imposé aux crèches dites PSU. La tarification appliquée en micro-crèche est généralement la PAJE.

ratio est de 25 places en accueil régulier collectif pour 100 jeunes enfants, alors qu'il atteint plus de 35 dans les secteurs Est et Nord-Est (soit un ratio proche de celui observé dans la ville de Rennes). À l'inverse, les secteurs Nord et Ouest sont les deux secteurs où ce ratio est le plus éloigné de la moyenne (respectivement 10 et 15).

Outre un volume d'accueil collectif différent, les secteurs se distinguent aussi par le type d'accueil qu'ils proposent. Ainsi, **la part des micro-crèches est particulièrement élevée dans les secteurs**

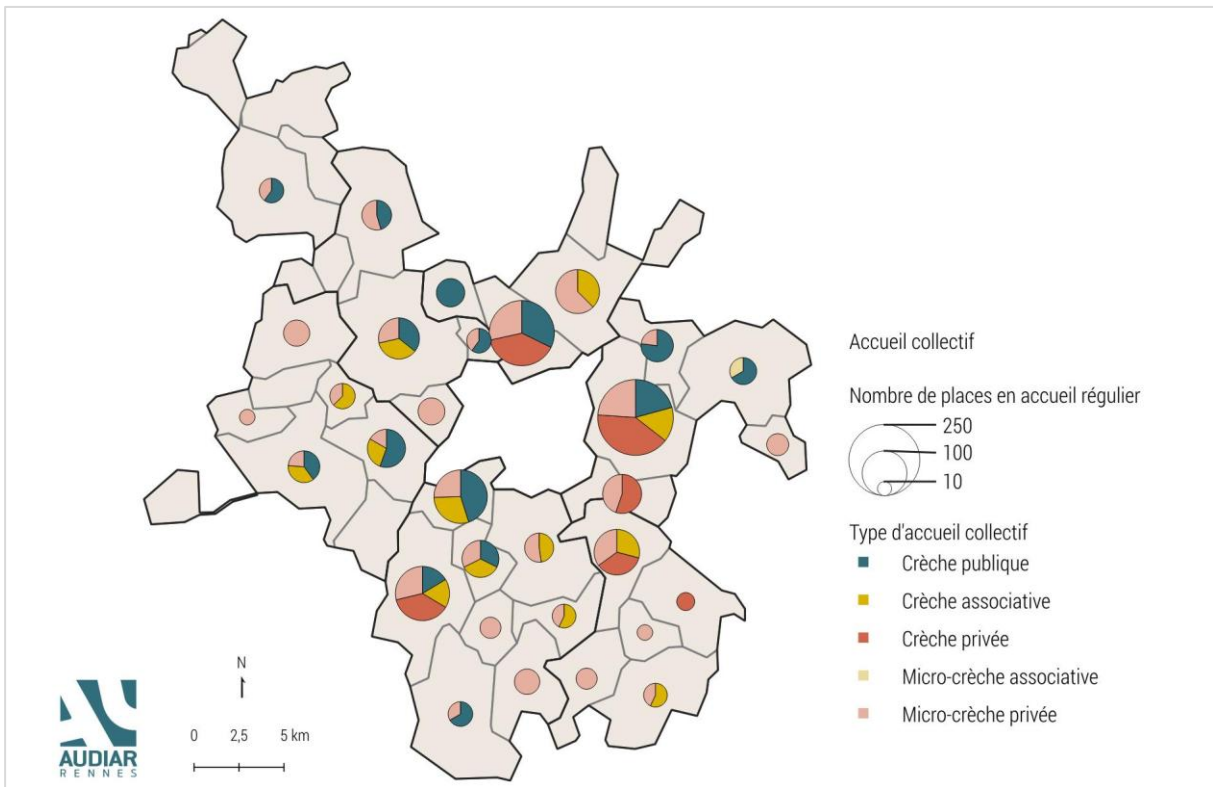
Nord-Ouest et Sud-Est, tandis qu'elle est plus faible dans les secteurs Est et Nord-Est. Mais, les différences de modes de gestion sont encore plus marquantes. **Plus de 60 % des places en accueil régulier collectif sont portées par des structures publiques dans le secteur Nord**, mais également 35 % dans le secteur Nord-Ouest. À l'inverse, la **proportion de places en accueil collectif privé atteint 75 % dans le secteur Sud-Est et 63 % dans le secteur Est**. Le mode de gestion associatif est lui surreprésenté dans les secteurs Ouest (29 %), Sud et Sud-Est (25 %).

NOMBRE DE PLACES EN ACCUEIL COLLECTIF, RATIO PAR RAPPORT AU NOMBRE DE MOINS DE 3 ANS ET RÉPARTITIONS SELON LE TYPE D'ACCUEIL ET LE MODE DE GESTION

Secteur de Rennes Métropole	Nombre de places	Nb places pour 100 enfants < 3 ans	Crèches *	Micro-crèches	EAJE Public	EAJE Associatif	EAJE Privé
Sud	510	23	61 %	39 %	25 %	25 %	50 %
Est	472	36	68 %	32 %	26 %	11 %	63 %
Nord-Est	347	37	65 %	35 %	31 %	10 %	59 %
Ouest	200	15	59 %	41 %	30 %	29 %	41 %
Nord-Ouest	194	20	51 %	49 %	35 %	15 %	49 %
Sud-Est	181	23	55 %	45 %	0 %	25 %	75 %
Nord	30	10	60 %	40 %	60 %	0 %	40 %
Rennes Métropole hors Rennes	1 934	25	62 %	38 %	26 %	18 %	56 %
Rennes **	2 315	35	84 %	16 %	51 %	20 %	28 %

* Crèches collective ou familiale et jardin d'enfants / ** Source : Direction Petite Enfance - Ville de Rennes (au 30 septembre 2025)
Source : Département d'Ille-et-Vilaine (30 juin 2026) ; Insee, Recensement de la population 2023 – Traitement Audiar.

NOMBRE DE PLACES EN ACCUEIL COLLECTIF PAR COMMUNE SELON LE TYPE D'ACCUEIL



Source : Département d'Ille-et-Vilaine (30 juin 2026) – Traitement Audiar.

Plus de 480 enfants scolarisés en toute petite section

À la rentrée scolaire 2025, 484 enfants étaient scolarisés en toute petite section (TPS) dans des écoles de Rennes Métropole hors Rennes. La TPS est la première classe d'école maternelle. Elle est destinée aux enfants de 2 ans, sur la base du volontariat et selon les places disponibles. Cela concerne une part non négligeable d'enfants de moins de 3 ans (quel que soit le secteur), qui ne nécessitent donc pas d'autres modes d'accueil régulier. À Rennes Métropole hors Rennes, 6 enfants sont scolarisés en TPS pour 100 personnes âgées de moins de 3 ans. Ce ratio est légèrement plus faible que dans la ville de Rennes (10 TPS pour 100 enfants de moins de 3 ans).

La scolarisation en TPS peut se faire aussi bien dans le secteur privé que public. Mais, alors que les deux tiers des élèves primaires de Rennes Métropole hors Rennes sont scolarisés dans le public,

seuls 55 % des TPS sont dans le secteur public. À noter que dans la ville de Rennes, les trois quarts des TPS sont scolarisés dans le public, proportion similaire à celle observée pour l'ensemble des élèves du premier degré.

NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS EN TPS EN 2025-2026

Secteur de Rennes Métropole	TOTAL	Public	Privé
Sud	119	52 %	48 %
Ouest	91	33 %	67 %
Nord-Est	73	53 %	47 %
Sud-Est	68	54 %	46 %
Est	62	68 %	32 %
Nord	39	79 %	21 %
Nord-Ouest	32	84 %	16 %
Rennes Métropole hors Rennes	484	55 %	45 %
Rennes	694	74 %	26 %

Sources : DEPP pour Rennes Métropole hors Rennes et Direction Éducation Enfance pour la ville de Rennes – Traitement Audiar.

Plus de 4 600 places en accueil individuel

Rennes Métropole hors Rennes compte près de 1 370 assistantes maternelles agréées, proposant au total 4 500 places. Ce volume englobe à la fois les assistantes maternelles travaillant dans leur propre domicile et celles regroupées en MAM (Maison d'assistantes maternelles). Par ailleurs, cela concerne tous les agréments et non pas uniquement le nombre d'assistantes maternelles réellement en activité.

Dans la ville de Rennes, moins de 1 670 places sont proposées chez les assistantes maternelles en activité ou en MAM. La ville-centre compte donc seulement 25 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 57 en moyenne dans les autres communes de Rennes Métropole.

À l'inverse, l'accueil à domicile est plus développé dans la ville de Rennes que dans le reste de la Métropole, qui ne compte que 150 allocataires du Complément de libre choix³ pour ce mode de garde. S'agissant d'une aide financière pour les parents qui emploient une garde d'enfants à domicile, cet indicateur permet d'approcher le nombre d'enfants gardés en accueil individuel à leur propre domicile.

NOMBRE DE PLACES EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Secteur de Rennes Métropole	TOTAL	Assistantes maternelles *	Accueil à domicile **
Sud	1 243	1 210	33
Ouest	814	796	18
Est	753	716	37
Nord-Ouest	645	626	19
Sud-Est	501	488	13
Nord-Est	471	448	23
Nord	225	218	7
Rennes Métropole hors Rennes	4 652	4 502	150
Rennes	2 010	1 669 ***	341

* Agréments actifs à la date du 31/12/2025

** Nombre d'allocataires de la PAJE CMG garde à domicile - Décembre 2024

*** Source Etoile - Ville de Rennes (assistantes maternelles en activité au 30 septembre 2025)

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine ; CAF 35 – Traitement Audiar.

Au total, Rennes Métropole hors Rennes compte environ 4 650 places en accueil individuel, soit 59 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce ratio est presque deux fois plus élevé que dans la ville de Rennes (30). Comme pour l'accueil collectif, ce ratio diffère selon les secteurs : de 51 pour le secteur Sud à respectivement 67 et 77 dans les secteurs Nord-Est et Nord.

³ CMG Garde à domicile de la PAJE.

Des capacités d'accueil du jeune enfant portées par les assistantes maternelles quel que soit le secteur

Au total, Rennes Métropole hors Rennes propose plus de 7 000 places pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Mais, cette offre se caractérise donc par une forte surreprésentation des places chez les assistantes maternelles. Ainsi, **les deux tiers de la capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans à Rennes Métropole hors Rennes sont de l'accueil individuel**, alors que près de la moitié de l'offre est portée par l'accueil collectif dans la ville de Rennes.

Même si l'offre en EAJE est plus développée dans les secteurs Nord-Est et Est (respectivement 39 % et 37 % de la capacité totale d'accueil), l'offre en accueil individuel y reste majoritaire. Dans les secteurs Nord et Nord-Ouest, les trois quarts de la capacité sont portés par l'accueil individuel. En fait, les communes les plus éloignées de Rennes sont celles où l'accueil est le plus porté par les assistantes maternelles, alors que l'offre collective est majoritaire à Cesson-Sévigné et Saint-Grégoire.

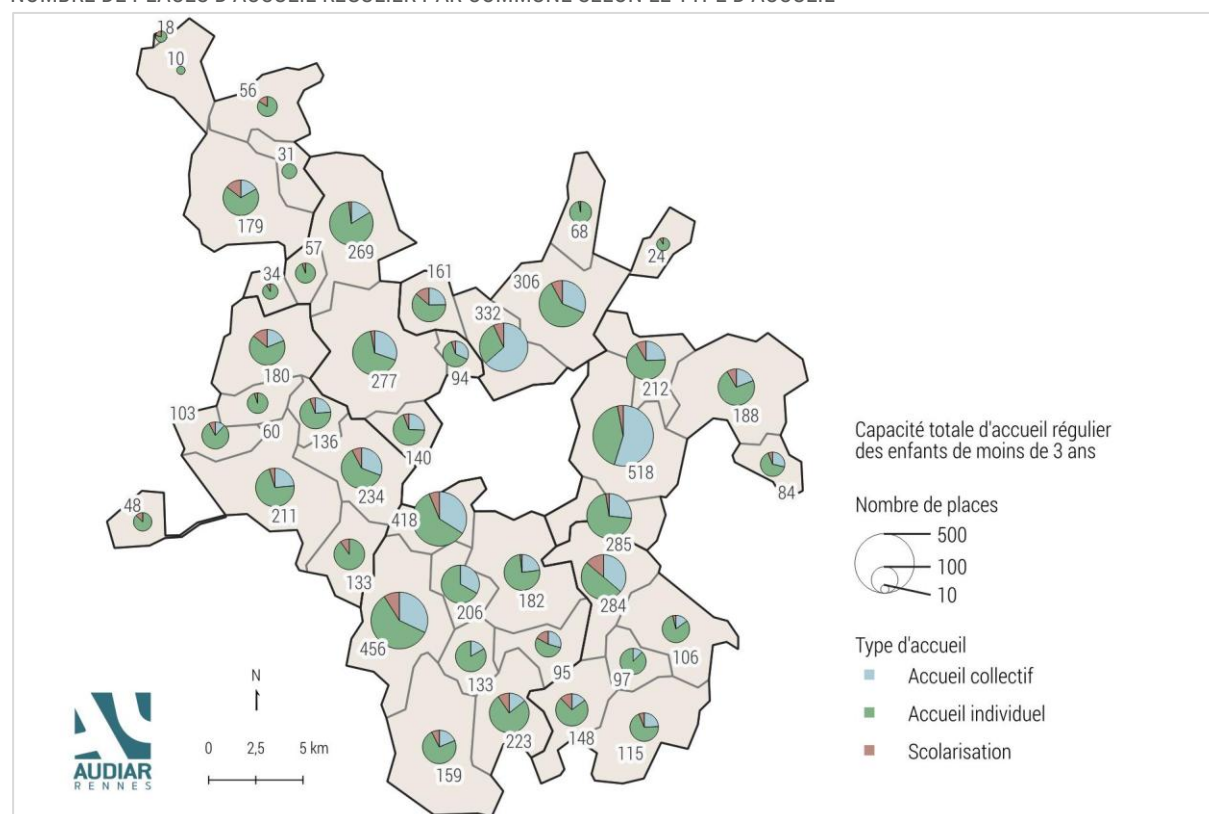
RÉPARTITION DES PLACES D'ACCUEIL RÉGULIER SELON LE TYPE D'ACCUEIL

Secteur de Rennes Métropole	TOTAL	Accueil collectif	Accueil individuel	Scolarisation
Sud	1 872	27 %	66 %	6 %
Est	1 287	37 %	59 %	5 %
Ouest	1 105	18 %	74 %	8 %
Nord-Est	891	39 %	53 %	8 %
Nord-Ouest	871	22 %	74 %	4 %
Sud-Est	750	24 %	67 %	9 %
Nord	294	10 %	77 %	13 %
Rennes Métropole hors Rennes	7 070	27 %	66 %	7 %
Rennes *	5 019	46 %	40 %	14 %

* Source Ville de Rennes pour les assistantes maternelles et l'accueil collectif

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine ; DEPP ; CAF 35- Traitement Audiar.

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL RÉGULIER PAR COMMUNE SELON LE TYPE D'ACCUEIL



Sources : Département d'Ille-et-Vilaine ; DEPP ; CAF 35- Traitement Audiar.

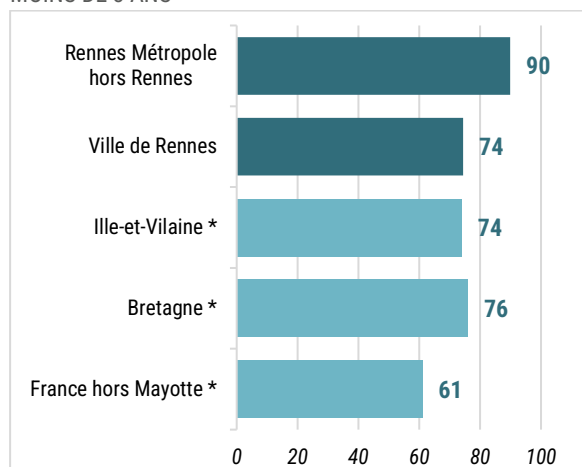
UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL SUFFISANTE EN NOMBRE DE PLACES, MAIS UN CONSTAT À NUANCER

90 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans

UN TAUX DE COUVERTURE PLUS ÉLEVÉ QU'À RENNES, ET A FORTIORI QU'EN MOYENNE NATIONALE

Le taux de couverture d'accueil du jeune enfant est un indicateur rapportant le nombre de places d'accueil formel régulier au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Il vise à approcher l'adéquation quantitative entre la capacité d'accueil et le besoin. Il s'agit d'un indicateur théorique. Il ne prend pas en compte la possible vacance des places d'accueil ou, à l'inverse, celles utilisées par plusieurs enfants. Par ailleurs, tous les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin d'un mode de garde formel (parents sans emploi, etc.).

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS *



* Les ratios pour l'Ille-et-Vilaine, la Bretagne et la France sont ceux de 2023, fournis par la CAF en Open Data. Les ratios pour Rennes Métropole sont ceux de 2024, calculés à partir des sources présentées avant dans la note.

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine ; DEPP ; CAF 35 ; Ville de Rennes ; Insee Recensement de la population – Traitement Audiar.

Selon la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le taux de couverture d'accueil du jeune enfant était de 61 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en moyenne nationale en 2023, mais atteignait autour de 75 places pour 100 enfants en Bretagne et en Ille-et-Vilaine.

Les taux de couverture calculés à Rennes Métropole hors Rennes et pour la ville de Rennes ne sont pas totalement comparables à ces données de référence, du fait de modes de calculs qui varient : sources de données et année d'observation

différentes. Toutefois, pour comparaison, le taux de couverture publié par la CAF pour la ville de Rennes en 2023 était de 72 places d'accueil formel pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit un taux proche de celui obtenu via nos sources et nettement supérieur à celui observé en moyenne nationale.

Avec un taux de couverture de 90 places pour 100 jeunes enfants, Rennes Métropole hors Rennes présente un ratio encore supérieur, signe d'une capacité d'accueil théorique importante, au regard du nombre d'enfants.

AUCUN SECTEUR NE PRÉSENTE UN NOMBRE DE PLACES INSUFFISANT PAR RAPPORT AU NOMBRE DE JEUNES ENFANTS

Le taux de couverture le plus faible est observé dans le secteur Sud. Il offre toutefois 83 places d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit un ratio qui reste important au regard de la moyenne nationale et même de la ville de Rennes.

Le secteur Nord est celui présentant le taux de couverture le plus important. Toutefois, ce ratio élevé s'explique par le faible nombre d'enfants dans ce secteur. Par ailleurs, il est porté en grande partie par les assistantes maternelles. En revanche, on peut noter les taux de couverture élevés dans les secteurs Est et Nord-Est, portés par les nombreux EAJE sur ces territoires.

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

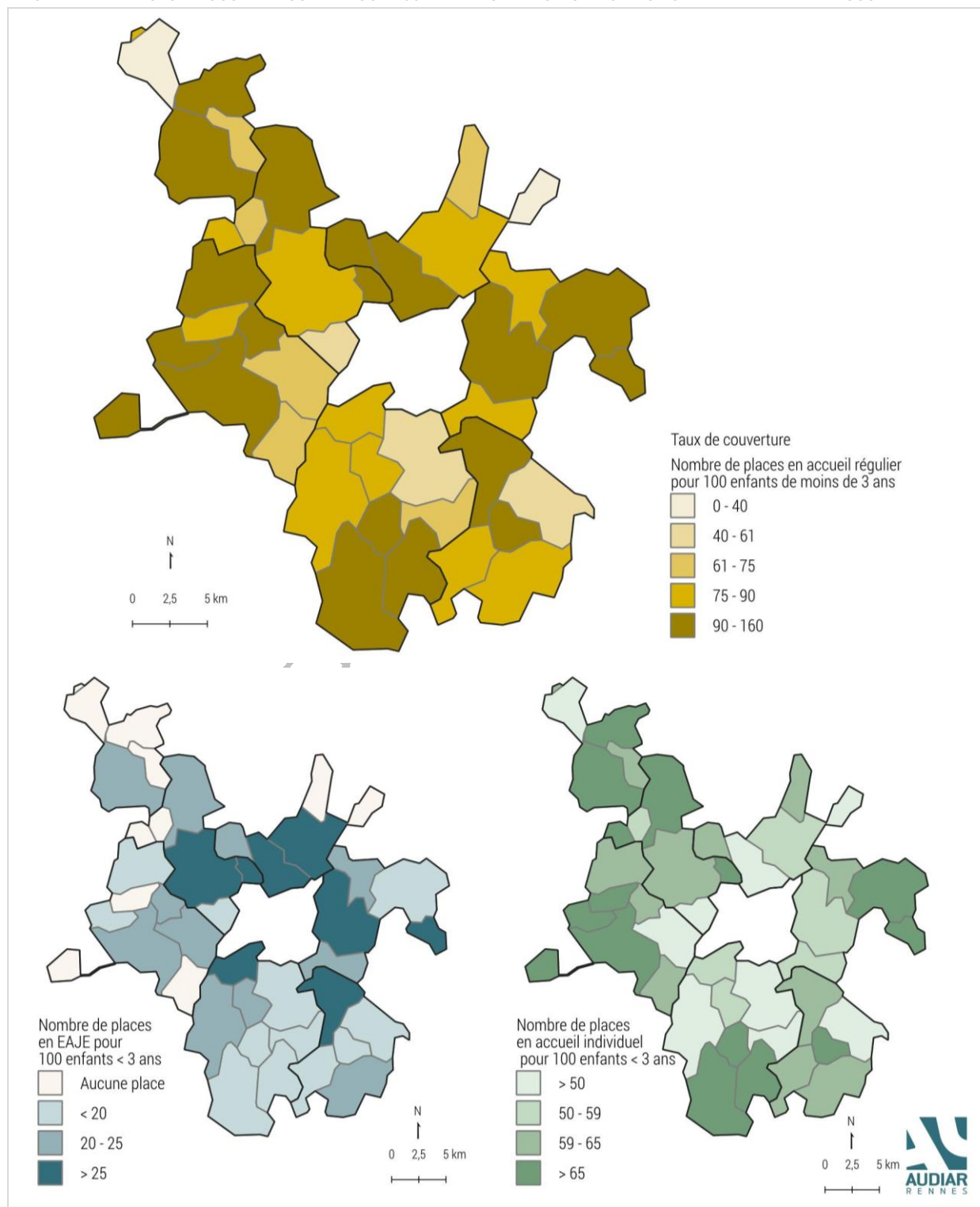
Secteur de Rennes Métropole	Taux de couverture	Dont EAJE	Dont accueil individuel
Nord	100	10	77
Est	98	36	57
Nord-Est	96	37	51
Sud-Est	93	23	62
Nord-Ouest	91	20	67
Ouest	85	15	62
Sud	83	23	55
Rennes Métropole hors Rennes	90	25	59
Rennes	74	34	30

Sources : Département d'Ille-et-Vilaine ; DEPP ; CAF 35 ; Ville de Rennes ; Insee Recensement de la population – Traitement Audiar.

5 communes de Rennes Métropole observent un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale. Ce ratio est particulièrement faible (autour de 35) à Saint-Sulpice-la-Forêt et Miniac-sous-Bécherel, mais très peu d'enfants vivent dans ces communes. Trois autres communes, plus peuplées, présentent des ratios autour de 60 places d'accueil pour 100 jeunes enfants : Nouvoitou,

Vezein-le-Coquet et Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Toutefois, la capacité d'accueil importante des communes voisines permet une offre complémentaire. En effet, à l'inverse, 13 communes de Rennes Métropole proposent plus de places théoriques que d'enfants de moins de 3 ans. C'est notamment le cas de Cesson-Sévigné, Gézé, Saint-Grégoire ou encore Vern-sur-Seiche.

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL RÉGULIER POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS TOTAL ET PAR TYPE D'ACCUEIL



Sources : Département d'Ille-et-Vilaine ; DEPP ; CAF 35 – Traitement Audiar.

Des choix de mode de garde contraints

UN MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL PARFOIS EN DÉCALAGE AVEC LES ATTENTES DES PARENTS POUR LEURS ENFANTS

Si, quantitativement, l'offre semble suffisante par rapport à la demande, elle peut pour certains parents paraître en décalage par rapport à leurs besoins et souhaits. **En effet, l'accueil chez les assistantes maternelles, mode d'accueil le plus répandu dans la périphérie rennaise, est parfois seulement leur second choix.**

La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques dans les domaines de la santé et du social) réalise tous les 6 ou 7 ans une enquête au niveau national sur les « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants ». Cette enquête permet notamment de caractériser comment les différents modes d'accueil auxquels les parents ont recours peuvent se combiner avec les contraintes de ces derniers, et connaître leur degré de satisfaction par rapport aux modes de garde qu'ils utilisent.

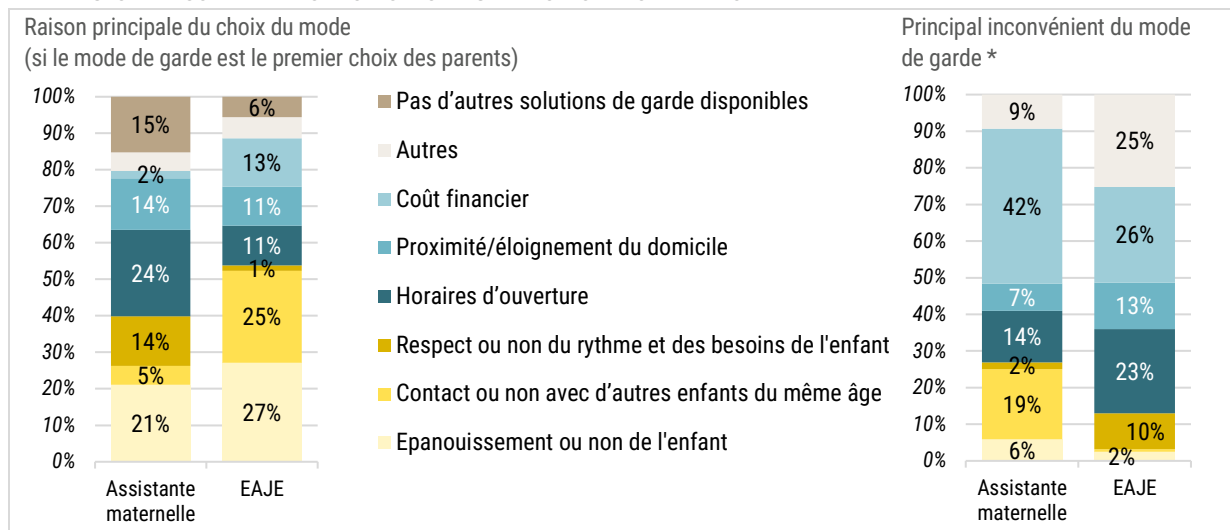
D'après la dernière enquête réalisée en 2021, en France métropolitaine, les parents sont dans la large majorité pleinement satisfaits de leur mode de garde, quel que soit celui-ci.⁴ Quand les enfants sont confiés à un EAJE, 74 % des parents sont pleinement satisfaits et 47 % ne citent aucun inconvénient à ce mode d'accueil, qui était leur premier choix dans 93 % des cas. La

proportion de parents pleinement satisfaits atteint même 86 % quand les enfants sont gardés par une assistante maternelle (chez elle ou en MAM) et 44 % ne citent alors aucun inconvénient à ce mode de garde. Toutefois, la part de parents pour qui ce mode de garde était le premier choix tombe à 76 %. Dans 23 % des cas, leur premier choix aurait été un EAJE ou une halte-garderie.

La raison principale du choix d'un mode de garde en EAJE la plus citée par les parents (à 27 %) est le meilleur épanouissement de leur enfant avec ce mode de garde. Cette raison revient également souvent pour ceux qui ont choisi en premier choix une assistante maternelle, mais moins fréquemment (21 %). Inversement, si un moindre épanouissement de l'enfant est rarement cité comme inconvénient du mode de garde, il l'est un peu plus pour ceux dont l'enfant est gardé par une assistante maternelle (6 %, contre 2 % pour ceux confiés à un EAJE).

En fait, **de nombreux parents mettent en avant l'importance du contact avec d'autres enfants du même âge** : c'est, dans 25 % des cas, la raison principale du choix d'un mode d'accueil en EAJE. À l'inverse, le principal inconvénient cité par les parents dont l'enfant est chez une assistante maternelle est également le manque de contact avec d'autres enfants du même âge.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES MODES DE GARDE SELON LES PARENTS



Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021 – Traitement Audiar.

⁴ « La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021 », février 2023, Drees.

DES CONTRAINTES PRATIQUES : COÛT FINANCIER, HORAIRES D'ACCUEIL...

L'aspect financier est également souvent un aspect discriminatoire cité par les parents en faveur d'un mode d'accueil collectif. Ainsi, 36 % des parents dont l'enfant est confié à un EAJE sont pleinement satisfaits de son coût financier (contre seulement 27 % pour les enfants gardés par une assistante maternelle). Pour 13 %, c'est la raison principale du choix de leur mode d'accueil en EAJE (contre 2 % en accueil individuel). En fait, pour 42 % des enfants confiés à une assistante maternelle, il s'agit du principal inconvénient. Cette proportion, bien que beaucoup plus faible, atteint aussi 26 % pour ceux en EAJE ; le prix pouvant varier selon le mode de financement (PSU ou PAJE) et le nombre de places (micro-crèche ou crèche).

Les horaires d'accueil semblent en revanche plus souvent contenter les parents quand leurs enfants sont chez des assistantes maternelles.

84 % en sont pleinement satisfaits, contre 74 % quand l'enfant est en EAJE. Pour 23 % des parents, il s'agit alors du principal inconvénient, alors que c'était la raison principale du choix d'un mode de garde individuel pour 24 % des parents. À noter toutefois que de plus en plus d'assistantes maternelles souhaitent réduire leurs amplitudes horaires et/ou ne plus travailler le mercredi, ce qui peut restreindre les possibilités de choix offerts aux parents.

Par ailleurs, 10 % des parents dont les enfants sont en EAJE y voient comme principal inconvénient un moindre respect du rythme de l'enfant (contre 2 % de ceux confiés à une assistante maternelle). À l'inverse, pour 14 % des parents dont le premier choix était une assistante maternelle, la raison principale était un meilleur respect du rythme et des besoins de l'enfant (notamment en cas de maladie ou handicap). Parmi les autres inconvénients, certains parents reprochent aux EAJE de ne pas vouloir accueillir les enfants malades ou que ces derniers y tombent souvent malades par contagion. Enfin, 13 % mettent en avant comme inconvénient l'éloignement de l'EAJE par rapport au domicile, tandis que sa proximité a été citée comme raison principale du choix d'une assistante maternelle par 14 %.

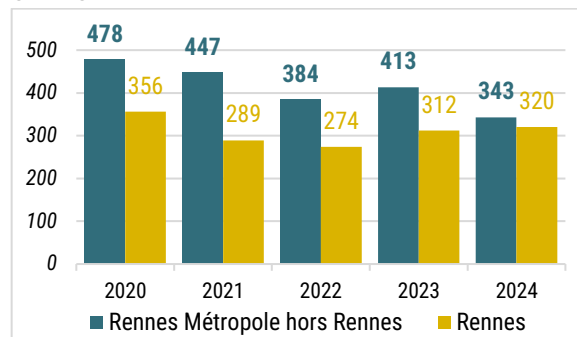
Globalement, la majorité des parents (55%) dont l'enfant est gardé par une assistante maternelle ont choisi ce mode de garde pour une raison

principale liée à des contraintes pratiques : coût financier, horaires d'ouverture, proximité du domicile, pas d'autres solutions de garde disponibles. À l'inverse, le bien-être et le développement de l'enfant (épanouissement, contact avec les autres enfants et respect du rythme de l'enfant) représentent la majorité des raisons principales ayant poussé les parents à choisir un accueil en EAJE (53 %). Néanmoins, même pour les enfants gardés par des assistantes maternelles, les principaux inconvénients mis en avant sont d'ordre pratique.

ENVIRON 350 ENFANTS GARDÉS PAR LEUR(S) PARENT(S) : CHOIX OU CONTRAINTE ?

En décembre 2024, à Rennes Métropole hors Rennes, près de 350 enfants de moins de 3 ans avaient des parents qui étaient bénéficiaires de la Prestation Partagée de l'Éducation de l'enfant (PreParE) à taux plein. Cela signifie que leurs parents avaient cessé totalement leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s).

NOMBRE D'ENFANTS DE PARENTS ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DE LA PREPARE

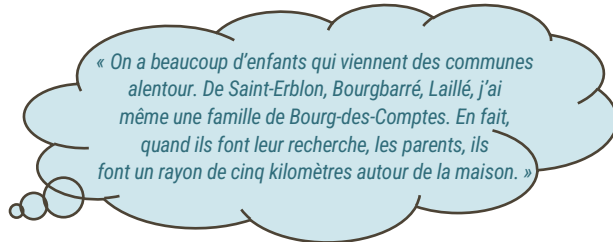


Source : CAF 35 – Traitement Audiar.

Leur volume semble en légère baisse depuis le début des années 2020, alors qu'il est en hausse dans la ville de Rennes par rapport à 2021. Il est toutefois difficile de savoir si c'est par choix ou par contrainte qu'ils ont arrêté leur activité professionnelle afin de garder leur enfant.

D'après l'enquête nationale « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », parmi les enfants dont la garde en semaine et en journée est principalement assurée par un des parents, il s'agissait de leur premier choix dans seulement 63 % des cas. Dans 22 % des cas, leur premier choix aurait été un EAJE et, dans 12 % des cas, une assistante maternelle. Cela englobe aussi les parents qui n'avaient pas d'activité au préalable (mais pouvaient être en recherche).

Un recul de l'accessibilité aux modes d'accueil des jeunes enfants dans la majorité des communes de la périphérie rennaise



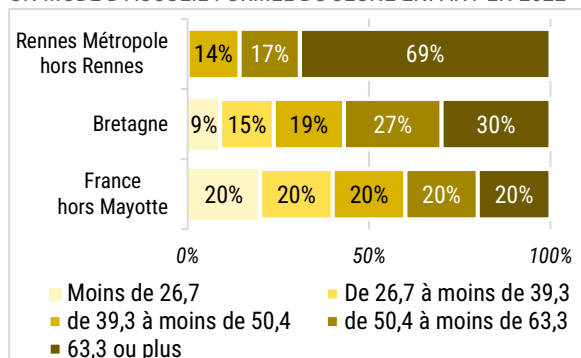
Extrait d'un entretien réalisé le 3 juillet 2026 avec 2 assistantes maternelles d'Orgères (dans le cadre de l'étude Ville à hauteur d'enfants de l'Audiar).

TOUTES LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE ONT UNE BONNE ACCESSIBILITÉ

La Drees a estimé pour chaque commune l'accessibilité potentielle localisée (APL) à une EAJE ou une assistante maternelle. Il s'agit du nombre de places accessibles à moins de 15 minutes en voiture du centre de la commune pour 100 jeunes enfants habitant cette dernière.⁵ Le choix de localisation du mode de garde ne dépendant pas des limites administratives, l'indicateur vise à mieux refléter l'adéquation locale entre offre et demande.

Si le niveau de l'APL diffère pour certaines communes de celui du taux de couverture, il vient confirmer globalement la bonne capacité d'accueil des moins de 3 ans à Rennes Métropole hors Rennes. En France, l'APL moyenne est de 45 places accessibles à moins de 15 minutes pour 100 enfants.

RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LE QUINTILE D'APL À UN MODE D'ACCUEIL FORMEL DU JEUNE ENFANT EN 2022

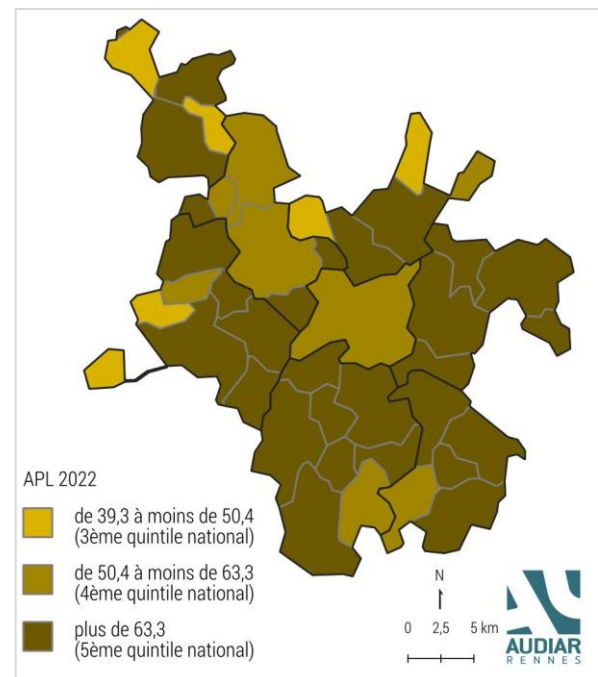


Source : Drees (Calcul à partir de données Onape-Cnaf, CCMSA, ME-NESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf) – Traitement Audiar.

Dans la périphérie rennaise, 36 des 42 communes ont une APL supérieure à 50 places accessibles pour 100 enfants, soit 86 % des communes. 7 communes sur 10 ont même une APL supérieure à 63 places pour 100 jeunes enfants.

À titre de comparaison, seules 57 % des communes bretonnes et 40 % des communes françaises présentent une APL supérieure à 50 places. À l'inverse, aucune commune de Rennes Métropole n'observe une APL inférieure à 40 places accessibles pour 100 enfants, contre 24 % des communes bretonnes et 40 % des communes françaises.

ACCESSIBILITÉ À UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU UN EAJE EN 2022 PAR COMMUNE



Source : Drees (Calcul à partir de données Onape-Cnaf, CCMSA, ME-NESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf) – Traitement Audiar.

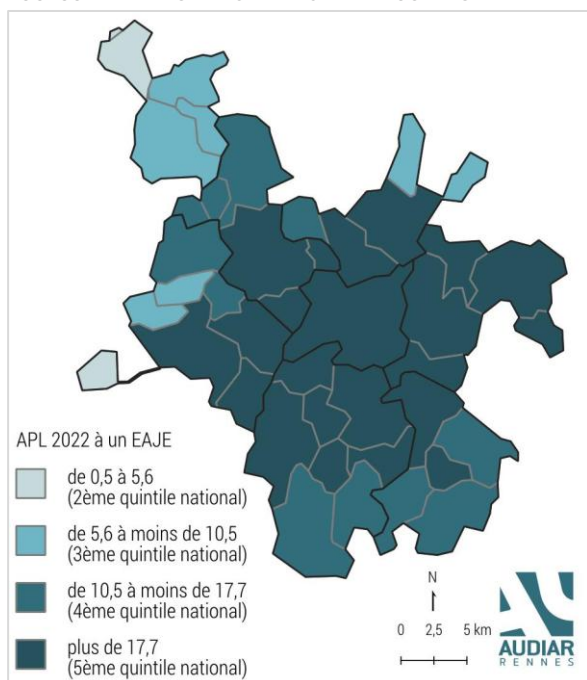
L'ACCESSIBILITÉ À UN ACCUEIL COLLECTIF EST PLUS LIMITÉE POUR CERTAINES COMMUNES

En limitant l'analyse aux seuls EAJE, la moitié des communes de Rennes Métropole hors Rennes présente une accessibilité potentielle supérieure à 18 places pour 100 enfants.

À l'inverse, 3 communes présentent une APL à un accueil collectif inférieure à 6 places pour 100 enfants : Bécherel, Miniac-sous-Bécherel et le Verger. 7 autres communes ont une APL à un EAJE comprise entre 6 et 11 places. Ainsi, un quart des communes de la périphérie rennaise présentent une accessibilité à un accueil collectif relativement limitée.

⁵ Son calcul est détaillé dans la publication de la Drees de mai 2026 : « Amélioration de l'accessibilité aux modes d'accueil des jeunes enfants entre 2017 et 2022 : un constat nuancé selon les territoires. ».

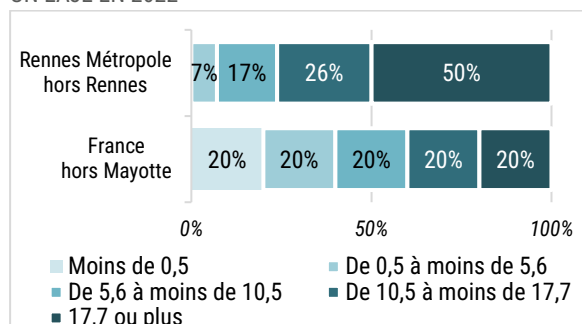
ACCESSIBILITÉ À UN EAJE EN 2022 PAR COMMUNE



Source : Drees (Calcul à partir de données Onape-Cnaf, CCMSA, ME-NESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf) – Traitement Audiar.

La situation reste plus favorable qu'en moyenne en France, où 60 % des communes ont une accessibilité à un accueil collectif inférieur à 11 places. Toutefois, l'écart avec l'échelon national est plus faible qu'en prenant en compte l'ensemble des modes de garde (y compris individuels).

RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LE QUINTILE D'APL À UN EAJE EN 2022



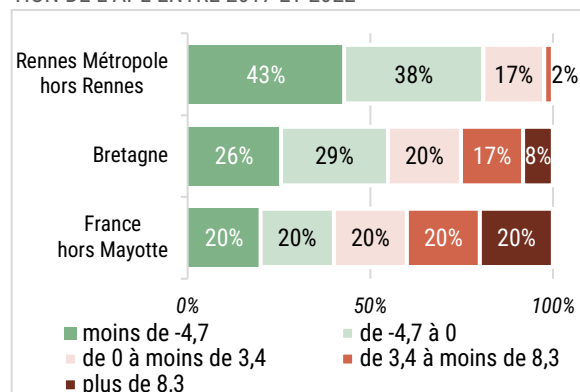
Source : Drees (Calcul à partir de données Onape-Cnaf, CCMSA, ME-NESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf) – Traitement Audiar.

L'ACCESSIBILITÉ EST EN RECUL ENTRE 2017 ET 2022 DANS 34 DES 42 COMMUNES

Entre 2017 et 2022, l'accessibilité potentielle localisée aux modes de garde (modes individuels et collectifs confondus) s'est améliorée en France. L'APL à un mode de garde a globalement progressé d'environ 2 places pour 100 enfants en 5 ans. Cette hausse s'explique par la forte baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la période, supérieure à la diminution du nombre de

places offertes. Mais, ce constat diffère sur la région Bretagne, où le nombre de places accessibles pour 100 enfants a globalement diminué entre 2017 et 2022. Alors que 60 % des communes françaises ont vu l'APL à un mode de garde progresser sur la période, 55 % des communes bretonnes l'ont vu reculer.

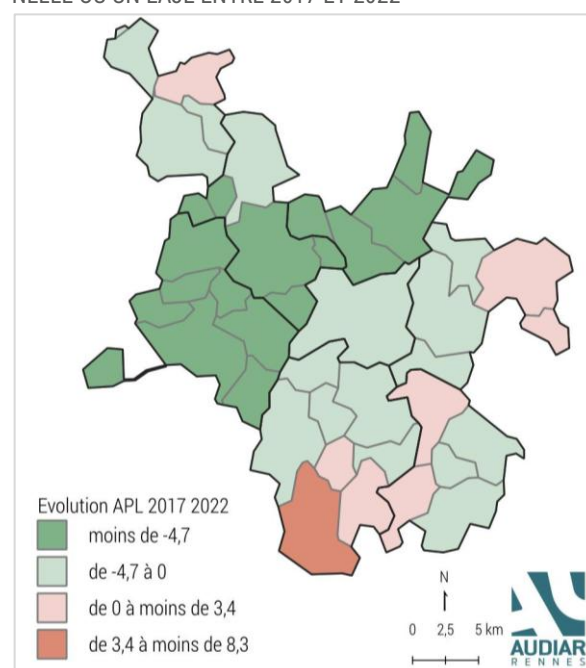
RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LE QUINTILE D'ÉVOLUTION DE L'APL ENTRE 2017 ET 2022



Source : Drees (Calcul à partir de données Onape-Cnaf, CCMSA, ME-NESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf) – Traitement Audiar.

Sur les 42 communes de la Rennes Métropole hors Rennes, 34 ont vu l'APL reculer en 5 ans (81 % des communes). Cette baisse a été particulièrement marquée dans les communes situées dans la périphérie proche à l'Ouest et au Nord de Rennes. À l'inverse, les communes ayant connu une amélioration de l'APL sont situées au Sud.

ÉVOLUTION DE L'ACCESSIBILITÉ À UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU UN EAJE ENTRE 2017 ET 2022



Source : Drees (Calcul à partir de données Onape-Cnaf, CCMSA, ME-NESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf) – Traitement Audiar.

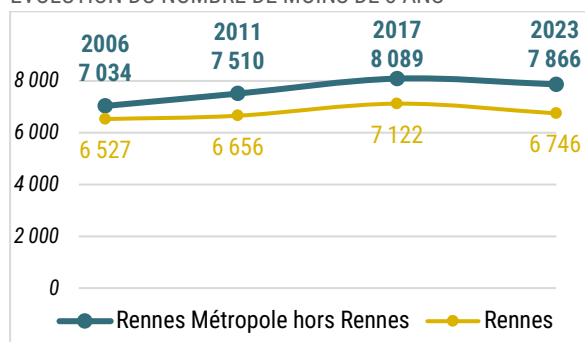
ET DEMAIN ?

Vers une stagnation ou une légère baisse des enfants de moins de 3 ans

UNE LÉGÈRE DIMINUTION DU NOMBRE DE MOINS DE 3 ANS CES DERNIÈRES ANNÉES, MOINS MARQUÉE QUE SUR LE PLAN NATIONAL

Entre 2017 et 2023, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a légèrement reculé à Rennes Métropole hors Rennes, avec une diminution d'environ 200 enfants sur la période. Toutefois, les jeunes enfants y restent plus nombreux qu'au début des années 2010.

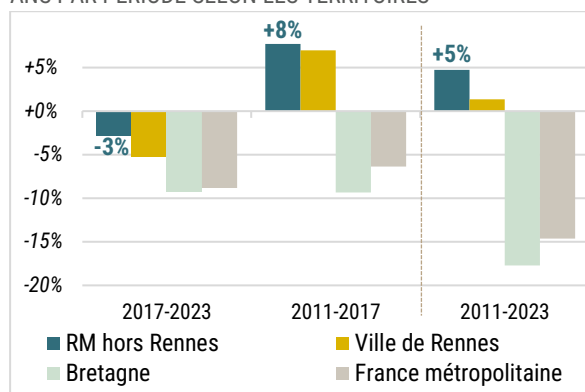
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MOINS DE 3 ANS



Source : Insee, Recensements de la population – Traitement Audiar.

De plus, leur nombre a seulement diminué de 3 % entre 2017 et 2023, tandis que leur baisse atteint – 5 % dans la ville de Rennes sur la même période, et surtout – 9 % sur l'ensemble de la Bretagne ou en France métropolitaine. Sur l'ensemble de la période 2011-2023, leur nombre a en fait augmenté de + 5 % sur Rennes Métropole hors Rennes, contre une relative stagnation sur la ville de Rennes (+ 1 %), et une baisse atteignant – 18 % sur l'ensemble du territoire breton et – 15 % sur le plan national.

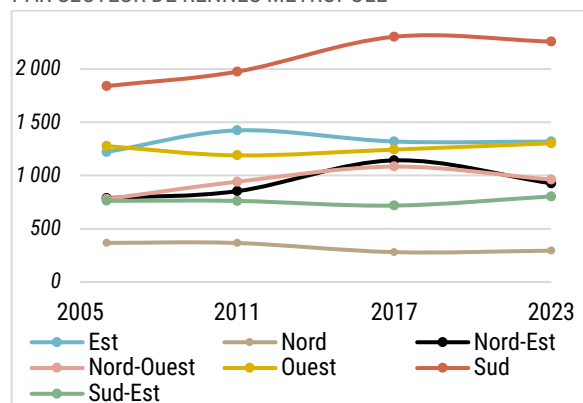
TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR PÉRIODE SELON LES TERRITOIRES



Source : Insee, Recensements de la population – Traitement Audiar.

L'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans n'est toutefois pas homogène sur tous les territoires de la périphérie rennaise. Elle fluctue selon les périodes et les secteurs, en lien avec des périodes plus ou moins actives de production neuve de logements, notamment en ZAC.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR SECTEUR DE RENNES MÉTROPOLE



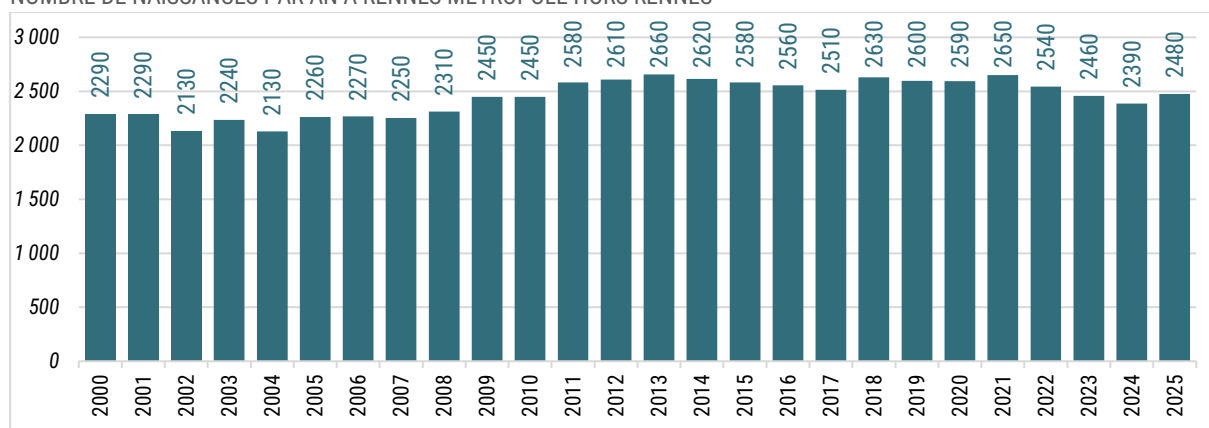
Source : Insee, Recensements de la population – Traitement Audiar.

Les secteurs Sud, Nord-Est et Nord-Ouest connaissent ainsi des baisses entre 2017 et 2023, après avoir connu des hausses importantes entre 2011 et 2017. À l'inverse, le nombre d'enfants de moins de 3 ans connaît un regain dans les secteurs Sud-Est et Nord sur la période la plus récente, après une diminution entre 2011 et 2017. Le secteur Est, qui avait connu la plus forte augmentation des moins de 3 ans entre 2006 et 2011, observe, quant à lui, un recul continu de leur nombre depuis 2011. Enfin, le secteur Ouest a vu leur nombre progresser sur les 2 périodes.

UN LÉGER REGAIN DES NAISSANCES EN 2025, APRÈS LEUR BAISSSE DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

En 2025, Rennes Métropole hors Rennes a compté près de 2 480 naissances. C'est légèrement plus qu'en 2024 (+ 4 % en 1 an). Le nombre de naissances avait diminué de 10 % entre 2021 et 2024, soit une baisse similaire, sur la période, à celle observée en France métropolitaine et en Bretagne. Le léger regain des naissances observé en 2025 dans la périphérie rennaise n'est pas la tendance globale de France métropolitaine, où elles continuent de diminuer (- 3 % par rapport à 2024), ou de Bretagne (- 1 % en an).

NOMBRE DE NAISSANCES PAR AN À RENNES MÉTROPOLÉ HORS RENNES



Source : Insee, État-civil – Traitement Audiar.

Toutefois, dans la ville de Rennes, la tendance est plus favorable ces dernières années qu'en moyenne dans les autres communes de la Métropole : avec 2 620 naissances en 2025, la baisse par rapport à 2021 est seulement de – 3 % à Rennes, alors qu'elle atteint – 7 % à Rennes Métropole hors Rennes (– 13 % en France métropolitaine et – 12 % en Bretagne).

Cette tendance récente tranche avec les années précédentes : entre 2010 et 2021, le nombre de naissances avait augmenté de 8 % à Rennes Métropole hors Rennes, alors qu'il avait stagné dans la ville de Rennes (+ 1 %). La hausse du nombre de femmes en âge de procréer permettait alors de compenser la baisse de la fécondité. À titre de comparaison, sur la période, le nombre de naissances avait diminué de 14 % en Bretagne et de 13 % en France métropolitaine.

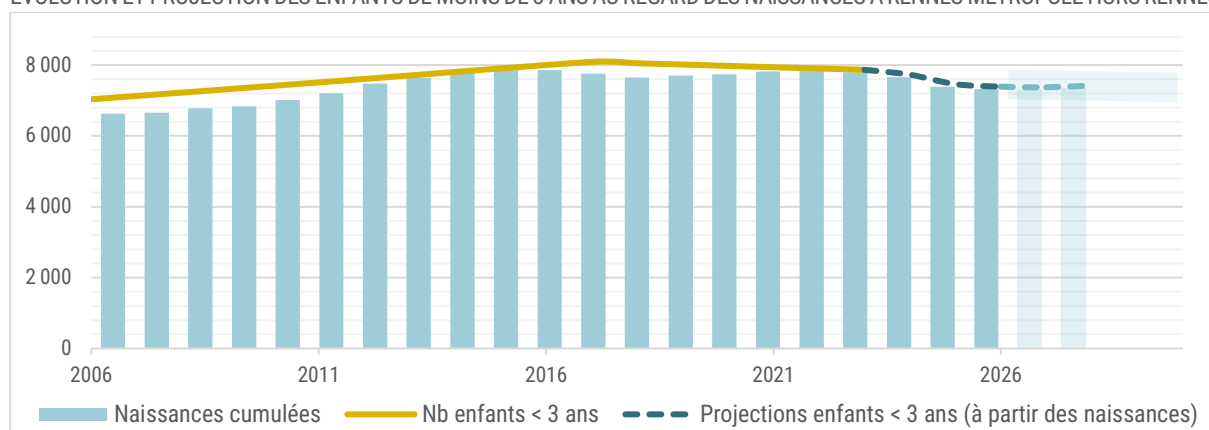
PAS DE CHUTE EXCEPTIONNELLE DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS À VENIR

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est corrélié au volume de naissances cumulées durant

les 3 années précédentes sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans peut être légèrement inférieur aux naissances cumulées correspondantes, si le territoire connaît une « évasion familiale », ce qui est souvent le cas dans les villes-centres : les jeunes couples déménageant parfois vers la périphérie au moment de l'agrandissement de la famille pour accéder à des logements abordables plus grands. À l'inverse, le nombre d'enfants de moins de 3 ans dans les couronnes des grandes villes est souvent supérieur aux naissances cumulées. En 2023, Rennes Métropole hors Rennes compte 7 866 enfants de moins de 3 ans pour 7 790 naissances ayant eu lieu sur les années 2020 à 2022.

Au vu de l'évolution des naissances, le nombre d'enfants de moins de 3 ans pourrait diminuer légèrement au moins jusqu'en 2026. Toutefois, cette diminution devrait être beaucoup moins marquée que sur le territoire national. Par ailleurs, sur le plan national, l'arrivée progressive aux âges les plus féconds des générations nombreuses nées entre 2000 et 2015 pourrait, à minima, limiter la baisse de la natalité dans les années à venir.

ÉVOLUTION ET PROJECTION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS AU REGARD DES NAISSANCES À RENNES MÉTROPOLÉ HORS RENNES



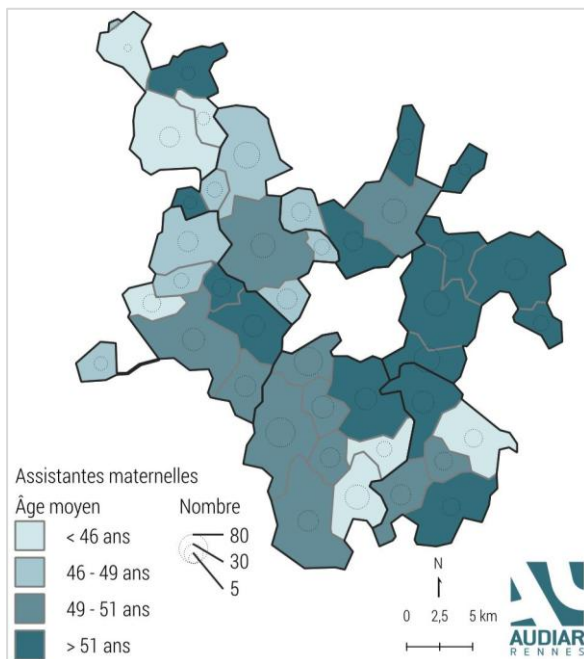
Source : Insee, État-civil, Recensements de la population – Traitement Audiar.

Des enjeux sur le maintien de la capacité d'accueil et le type d'offre

LE RENOUVELLEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES SOUVENT VIEILLISSANTES

Les assistantes maternelles présentes sur le territoire de Rennes Métropole hors Rennes sont âgées en moyenne de 50 ans. Leur âge diffère toutefois selon les territoires : de 43 ans en moyenne à Saint-Erblon ou Langan à 54 ans à Acigné ou L'Hermitage.

ÂGE MOYEN DES ASSISTANTES MATERNELLES PAR COMMUNE



Source : Département d'Ille-et-Vilaine (Agréments actifs à la date du 31/12/2025) – Traitement Audiar.

En fait, le secteur Est se caractérise par un vieillissement marqué des assistantes maternelles, qui ont en moyenne 53 ans. Elles sont plus jeunes dans le secteur Nord (47 ans en moyenne), où elles portent la majeure partie de l'offre d'accueil. Dans les secteurs Sud et Ouest, où le taux de couverture global est le plus faible, elles sont âgées en moyenne de respectivement 49 ans et 50 ans.

ÂGE MOYEN DES ASSISTANTES MATERNELLES PAR SECTEUR

Secteur de Rennes Métropole	Âge moyen
Est	53
Nord-Est	51
Sud-Est	50
Ouest	50
Sud	49
Nord-Ouest	49
Nord	47
Rennes Métropole hors Rennes	50

Source : Département d'Ille-et-Vilaine (Agréments actifs à la date du 31/12/2025) – Traitement Audiar.

Quel que soit le secteur, de nombreuses assistantes maternelles seront amenées à partir à la retraite dans les années à venir. Afin de maintenir l'offre d'accueil, leur renouvellement est donc un enjeu essentiel. Or, comme le montre la baisse régulière du nombre d'assistantes maternelles en France depuis plus d'une dizaine d'années, il peut s'agir d'un métier en perte d'attractivité.

QUELQUES ATOUTS ET FREINS DU MÉTIER SELON 2 ASSISTANTES MATERNELLES (À LA SUITE DE RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES)

Avantages / Atouts	Inconvénients / Freins
Horaires de travail choisis : « Là, l'avantage, c'est que j'ai pu imposer mes mercredis. Je ne travaille pas le samedi matin, pas le week-end. » ; « Il n'y a pas de contraintes sur les week-ends, les jours fériés. On prend nos vacances comme on veut. Avant, ailleurs, c'était la bagarre pour avoir nos semaines de vacances. Là, on les impose. » Autonomie dans l'organisation de la journée de travail : « On est relativement libre et autonome dans ce qu'on fait. Ce qui est bien, c'est qu'on peut gérer notre journée comme on l'entend. Si on veut faire l'activité manuelle, on fait l'activité manuelle. Si on veut sortir, on peut décider où on sort, qui on retrouve. » ; « Je me suis dit : C'est génial. Elle gère un peu sa journée comme elle a envie. » Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : « On n'a pas de jour enfant malade limité à trois. Il y a plein de raisons de devoir les garder à la maison : parfois, la cantine est fermée, d'autre fois, c'est la prof. qui est absente, après c'est l'enfant qui a la gastro... On n'a pas ce stress des parents quand on reçoit un message le vendredi à 15h, comme pour la canicule : il n'y a pas d'école la semaine prochaine... » ; « On est chez nous. Pendant les siestes, on peut s'avancer sur les petits trucs. On n'aura pas à faire le soir forcément. » Rémunération satisfaisante : « On gagne très bien nos vies. »	Relation complexe avec les parents employeurs : « Le principal frein, ce sont les parents. C'est de plus en plus dur. Là, par exemple, j'ai un parent employeur qui conteste le logiciel Nounou-top. C'est un logiciel payant sur Internet. On saisit la présence des enfants et ça gère les congés payés, le salaire du mois et ça génère une déclaration pour l'URSSAF. Mais, les parents, ils contestent tout, tout, tout. Normalement, c'est aux parents de faire leur rôle d'employeur, mais ils ne savent pas. S'ils font par eux-mêmes, il y a tout le temps des erreurs. » Contraintes liées aux exigences de la PMI : « Les puéricultrices de la PMI sont de plus en plus strictes. Il faudrait que le logement de famille soit autant sécurisé qu'une crèche, que tout soit rangé au cordeau, qu'il n'y ait rien qui traîne, aucune petite voiture par terre... On doit tout mettre en hauteur. Pour nos enfants, c'est dur à vivre. Et, financièrement, pour sécuriser un logement, ça coûte un bras. On demande de mettre des plexiglas sur les rampes, des contremarches... Pas de rideaux de fils... On se sent plus chez nous. Il y a des assistantes maternelles qui ont arrêté à cause de ça. » Impact sur la santé : « Les assmat qui ont 50-55 ans, ça commence à être dur. Les tendons, les poignets, les épaules... les coiffes, elles sont mortes après. » Temps de travail conséquent : « Après, il faut faire des heures. On ne travaille pas en 35 heures. Moi, je fais 55 heures par semaine. »

Source : Extraits d'entretien réalisé le 3 juillet 2026 avec 2 assistantes maternelles d'Orgères (dans le cadre de l'étude Ville à hauteur d'enfants de l'Audiar).

Dans la périphérie rennaise, le nombre d'assistantes maternelles diminue déjà fortement depuis une dizaine d'années : en 2013, Rennes Métropole hors Rennes en comptait 830 de plus qu'aujourd'hui (- 38 % en 12 ans). Comme sur le plan national, cette diminution a été en partie compensée par la hausse du nombre d'agréments délivrés par les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) par assistante maternelle. Toutefois, le nombre total de places proposées par les assistantes maternelles est en baisse.

Si le nombre de places dans les EAJE est en hausse sur la même période, ces structures collectives font également face parfois à des problématiques de recrutement de personnel qualifié.

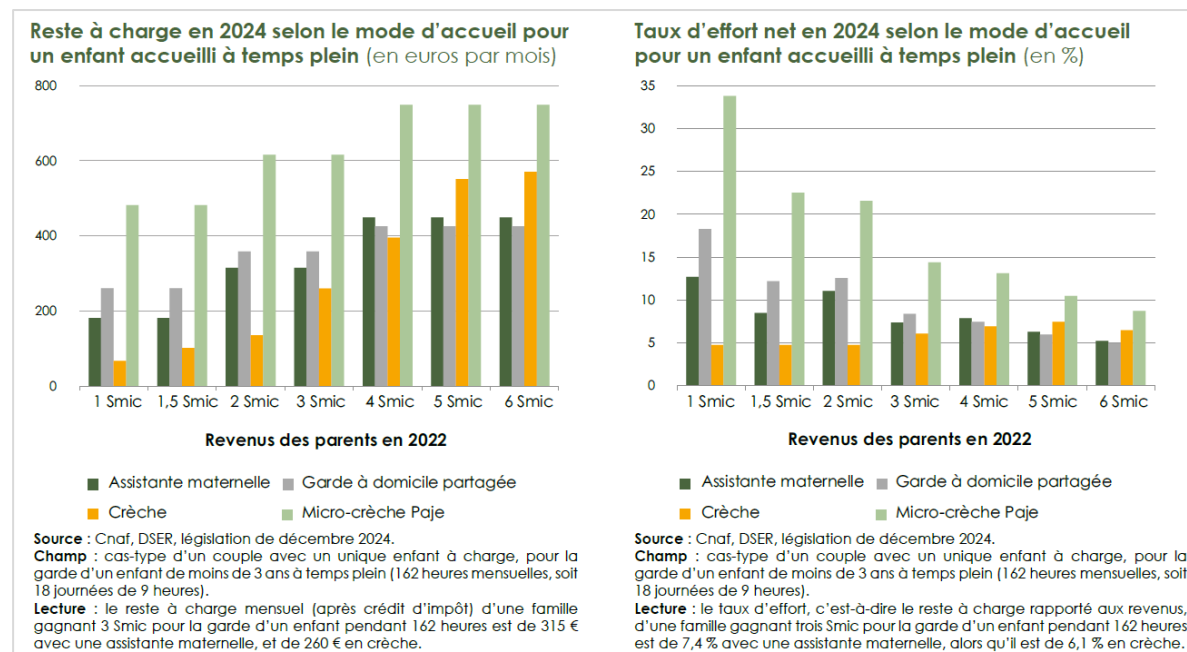
LE MAINTIEN DE LA MIXITÉ SOCIALE DANS L'OFFRE D'ACCUEIL

La majorité des structures collectives de Rennes Métropole hors Rennes sont portées par des gestionnaires privés. Les micro-crèches privées ont notamment connu un grand essor ces dernières années dans la métropole rennaise. Cette tendance est nationale : entre 2022 et 2024, le nombre de micro-crèches privées a augmenté de 25 % en France. Comme on peut le voir dans les cas-types illustrés par la Cnaf, cette offre privée est beaucoup plus coûteuse pour les parents qu'un mode de garde en crèche ou chez une assistante maternelle. Dans le cas d'un couple avec un unique enfant à charge, le différentiel de reste à

charge entre une assistante maternelle et une micro-crèche, pour un enfant accueilli à temps plein, atteint environ 300 € par mois. Au vu du taux d'effort que représente la garde à plein-temps de leur enfant dans une micro-crèche pour des parents gagnant moins de 3 SMIC (plus de 20 % de leurs revenus), on peut considérer qu'il s'agit d'un mode de garde peu accessible financièrement pour de nombreux ménages. A contrario, pour les crèches, le taux d'effort des parents est relativement stable quel que soit leur niveau de revenus. Elles peuvent ainsi contribuer à une plus grande mixité sociale.

Par ailleurs, le rapport 2025 de l'Observatoire National de la Petite Enfance rappelle que « les familles les plus modestes utilisent trois fois moins souvent les modes d'accueil formel que les autres. Les enfants des familles allocataires les plus modestes (celles dont les ressources sont sous le seuil de bas revenus) sont 24 % à être confiés à un mode d'accueil en 2023, contre 74 % de ceux dont les familles ont des revenus plus élevés. ». Les couples mono-actifs, surreprésentés parmi les ménages modestes, ont souvent recours à une garde par le parent inactif. Même quand elles travaillent, le taux de recours des familles monoparentales à un mode de garde formel reste également inférieur à celui des couples bi-actifs. Pourtant, « la garde formelle est particulièrement bénéfique aux enfants issus d'une famille modeste [...et elle] contribue à réduire les inégalités sociales et de genre ».

ILLUSTRATIONS PAR DES CAS-TYPES DU COÛT POUR LES FAMILLES D'UN MODE D'ACCUEIL FORMEL



Source : Rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance – Édition 2025.

La commune, Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a donné le statut d'Autorité Organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant à toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, chaque commune est compétente pour :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire.
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent également :

- Planifier, au regard du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Une obligation supplémentaire existe pour les communes de plus de 10 000 habitants, qui doivent établir et mettre en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, et mettre en place un relais petite enfance.

À tout moment, les communes peuvent transférer à l'EPCI ou au syndicat mixte dont elles sont membres tout ou partie des compétences attachées à la qualité d'Autorité Organisatrice. C'est le cas de certaines communes de Rennes Métropole. Ainsi, le Syrenor gère quatre crèches et un Relais Petite Enfance intercommunal à destination des habitants des communes de La Chapelle-des-Fougeretz, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay-de-Bretagne.

POUR EN SAVOIR +

Baisse des naissances depuis 2010 : les périphéries des grandes villes résistent mieux, juillet 2026, Insee Première n°2121.

Amélioration de l'accessibilité aux modes d'accueil des jeunes enfants entre 2017 et 2022 : un constat nuancé selon les territoires, mai 2026, Drees.

Rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape) : L'accueil des jeunes enfants – Édition 2025, décembre 2025, Cnaf.

La petite enfance dans la métropole rennaise : évolution de l'offre d'accueil (2/2), décembre 2025, Olivier David et Irma Poulard, Atlas social de la métropole rennaise [En ligne].

Plus de 8 000 naissances chaque année depuis 20 ans dans l'aire d'attraction rennaise, mai 2024, Audiar.

La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021, février 2023, Drees.

Les inégalités d'accès aux crèches et leurs enjeux économiques, janvier 2023, Trésor-Éco n°322.

PHOTOGRAPHIES DE COUVERTURE

© Photo de couverture Adobe Stock



RÉDACTION

Audrey NAULIN

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Pierre MAURA

CONTACT

Agence d'urbanisme de Rennes

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 – 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 – www.audiar.org
communication@audiar.org



*Suivez toute l'actualité
de l'agence en vous abonnant
à la Lettre d'information !*